

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 28 mars 2024
Date de Convocation : jeudi 21 mars 2024
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20240328-DEL202407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2024.07

OBJET - Budget 2024- Exercice 2024 - Affectation du résultat 2023

Présents : Thierry ABERT, Fabrice BORGET, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Catherine MICHON, Thierry NICOLOSI

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est une procédure consistant, postérieurement au vote du compte administratif, à reprendre et ventiler le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dans le budget de l'exercice courant.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale doivent être affectés selon les besoins d'équilibre du budget :

- soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement,
- soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément aux éléments ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat 2023	- 48 200.45 €
- Report des excédents 2022	+ 22 240.82 €
- Solde net	- 25 959.63 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat 2023	- 70 195.66 €
- Report des excédents 2022	+ 603 287.28 €
- Solde net	+ 533 091.62 €

TOTAL : + 507 131.99 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2023 en report à nouveau sur la section de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu les résultats de clôture ;

Vu les résultats de la section d'investissement ;

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice 2023, 507 131.99 € en report en section de fonctionnement.

Impacts financiers : NEANT